



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 28 SEPTEMBRE 2017 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Arnaud DARDON, Nicolas LACROIX, Jean-François RISPAL, Bruno BOUTET, Jean-Marie PEETERS, Sabrina DURVILLE, Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : Guillaume VERNEYRE a donné pouvoir à Pierre TOIRE.

A été élu secrétaire de séance : Arnaud DARDON.

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (10 présents soit 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 17 juillet 2017 (DE_2017_61)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2017 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu du 17 juillet 2017.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération principale du 29 avril 2014 et mise à jour du 12 octobre 2015 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Préemption Urbain 27, cité du 19 mars 1962**

3. Vente d'une parcelle de terrain communal : ZC 45

Dossier ajourné et reporté à une date ultérieure.

4. Vente de terrain à Guittard sur les biens de section de Le Cher, Labro, Guittard (DE_2017_64)

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme Pascale BOULAI-PAGES représentant la SCI GUITTARD, demeurant 5, Grand'Rue à Thiézac, concernant leur souhait d'acquérir une partie de deux parcelles de biens de section de « Le Cher, Labro, Guittard » jouxtant leur propriété de Guittard, en vue de normaliser le captage qui alimente leur habitation et le bâtiment agricole.

Les parcelles concernées sont la AD 161 et la AD 160.

Par délibération DE_2017_08 en date du 06 mars 2017, le Conseil a fixé le prix à 0,20 € le m² et a autorisé le Maire à convoquer les électeurs de la section de "Le Cher, Labro, Guittard" pour qu'ils se prononcent sur cette vente.

Cette consultation s'est déroulée le 22 avril 2017 de 08h00 à 10h00 (Arrêté de convocation n°AR_2017_012 en date du 24 mars 2017) et ce projet de vente a recueilli l'accord à l'unanimité des électeurs de la section (5 électeurs, 5 votants et 5 avis favorables).

Un document d'arpentage a été établi et la surface exacte est de 10 153 m² soit un prix de vente de 2 030,60€.

Comme le prévoit la loi, cette recette sera versée au budget général de la commune de Thiézac et enregistrée dans l'état annexe au budget de la section de « Le Cher, Labro, Guittard ».

M. Pierre TOIRE, membre de cette section, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** cette vente,
- **VALIDE** la surface vendue de 10 153 m² sur les parcelles AD 161 et AD 160,
- **RAPPELLE** le prix de vente fixé à 0,20 € le m² par délibération DE_2017_08 en date du 06 mars 2017 soit un montant total de 2 030,60 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage établi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette vente.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès (DE_2017_65)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le Président de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès pour se prononcer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de communes à partir du document ci-joint (annexe "Statuts").

Considérant qu'il convient de prendre en considération les évolutions induites par la loi NOTRe mais également de modifier certaines compétences afin de mener à bien les projets communautaires, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes des statuts :

Au titre des compétences obligatoires :

Ajout de : **V- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Au titre des compétences optionnelles :

V - Action sociale d'intérêt communautaire.

Ajout de : F) Création, aménagement et gestion d'une structure d'accueil petite enfance et animation, promotion et développement d'un réseau d'assistantes maternelles.

Ajout de : **VI – Eau.**

Ajout de : **VII – Assainissement : assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales.**

Au titre des compétences facultatives :

Suppression de :

IV – Assainissement

A) Création et gestion d'un SPANC : contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers sur le territoire communautaire.

B) Etudes préparatoires à la prise de compétences « eau-assainissement »

V - Eau :

A) Etudes pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée pour la consommation humaine sur le territoire communautaire.

B) Etudes préparatoires à la prise de compétences « eau-assainissement »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les propositions faites par le conseil communautaire dans le cadre de la modification de ses statuts ;
- **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès conformément à la proposition annexée à la présente délibération.

6. Candidature à l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » (DE_2017_62)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le 6 avril 2014 un appel à projets au titres des « Écoles numériques innovantes et ruralité ». Il s'agit d'une démarche spécifique aux territoires ruraux destinée à soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles.

Les réponses à cet appel à projets participent aux objectifs qui suivent :

- développer les usages du numérique à l'école,
- favoriser l'acquisition par les élèves de compétences numériques,
- favoriser la connexion et l'accès à la culture numérique,
- accompagner une redéfinition éventuelle de l'offre scolaire et éducative du territoire.

Les projets présentés par les communes doivent prendre en compte la situation particulières de chacun des territoires afin de permettre que des projets existants puissent être poursuivis et amplifiés.

Monsieur le Maire rappelle que le raccordement à l'internet haut débit des écoles du territoire progresse dans le cadre de la convention de partenariat pour le développement du numérique éducatif.

De plus, dans le cadre du projet « École Numérique », la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès a procédé en 2013, à des investissements importants en matière numérique dans les écoles, ce qui s'est traduit notamment par l'installation de Tableaux Blancs Interactifs (TBI).

Depuis la mise en place de ces équipements, les pratiques pédagogiques ont cessé d'évoluer, notamment avec la mise en place de la mise à disposition gratuite, par le Département, d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires du Cantal.

Cet appel à projets est une belle opportunité de poursuivre cette démarche de développement du numérique dans les écoles, en sollicitant un financement pour l'obtention d'équipement de matériels à usage collectif dits « classes mobiles », étant précisé que le taux de prise en charge par l'État est de 50 % dans une limite de 7000 € par projet présenté.

La "classe mobile" peut se composer de tablettes, d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un vidéoprojecteur et d'un dispositif de recharge et de transport.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de répondre à cet appel à projets pour notre école publique Louis Delhostal, en concertation avec les autres écoles du territoire communautaire.

A noter, que le projet présenté au titre de cet appel à projet, devra être adossé à un projet pédagogique d'école, clairement identifié, autour duquel se fédère l'ensemble des d'enseignants.

Cette candidature devra être déposée avant la fin du mois de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « écoles numériques innovantes et ruralité »,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour l'acquisition de cet équipement numérique mobile pour notre école publique Louis Delhostal,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'appel à projets.

7. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de deux itinéraires pédestres intitulés « La Cascade de Faillitoux » et « La ronde de Saliilhes » (DE_2017_63)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **deux itinéraires pédestres intitulés «La Cascade de Faillitoux » et « La ronde de Saliilhes » dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, tant en ce qui concerne les aménagements que l'entretien courant**, traverse le territoire communal.

Il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal que ces itinéraires sont susceptible d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

En vue de solliciter auprès du Conseil Départemental, l'inscription de ces deux itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, *(et éventuellement une aide financière pour la réalisation des travaux d'aménagement)*, il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable aux tracés des itinéraires de randonnée pédestre présentés ;
- **APPROUVE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux, et des portions d'itinéraire traversant des terrains communaux ou sectionaux dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal désignés et reportés dans le tableau et la carte ci annexés.
- **S'ENGAGE**, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (abrogée), de la circulaire d'application du 30 août 1988, et de l'article L361-1 du Code de l'Environnement à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins, et en cas de nécessité justifiant une suppression ou une aliénation, à proposer et à recueillir préalablement l'accord du Conseil Départemental sur un itinéraire de substitution présentant des conditions adaptées à la pratique de la promenade et de la randonnée.
- **ACCEPTE** le balisage et la mise en place de panneaux, nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de randonnée.
Pour les parties éventuelles d'itinéraires traversant des propriétés communales ou sectionales, soumises au régime forestier, cette signalisation sera réalisée en concertation avec les services de l'Office National des Forêts.

Par ailleurs, dans un souci de sécurité des usagers, de sauvegarde de l'environnement et de bonne entente entre les randonneurs et les habitants, le Conseil Municipal s'engage à diffuser ou à faire diffuser une information du public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés.
Cette information s'appuiera notamment sur l'affichage et la diffusion des documents que le Conseil Départemental éditera à cet effet.

8. Décisions modificatives (DE_2017_66)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-250.00	
6574	Subvention aux Jeunes Agriculteurs	250.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9. Création d'emploi

Dossier ajourné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- **Utilisation des dépenses imprévues en investissement : achat d'un vidéoprojecteur**
- **Commémoration du 150^{ème} anniversaire de la mort du Docteur Civiale** : premier médecin spécialisé (urologie), il a réalisé des avancés majeurs dans le traitement des calculs rénaux.
Délais trop court pour réaliser la commémoration pour les Journées du Patrimoine de septembre 2017. Nouvelle proposition de date : le 2 décembre 2017 avec notamment une conférence donnée par un professeur émérite du CHU de Clermont-Ferrand. Participations financières attendues de l'Association pour la sauvegarde et la défense du patrimoine culturel de Thiézac, de la conseillère départementale Annie Delrieu, des descendants du Dr Civiale et de la commune de Thiézac.
- **SDIS** : lecture du courrier reçu par Damien Lacroix, Chef de Corps des Pompiers.
Le projet de déplacement de la caserne est mis en attente. Cela intervient dans un contexte de nouvelles nominations au sein du SDIS. M. le Maire reste toutefois confiant.
Pour Nicolas Lacroix, le projet devrait se faire car le SDIS n'a pas vraiment le choix compte tenu de la spécificité de Thiézac.
- **Réunion d'information sur la nouvelle réglementation en matière de sécurité incendie** : recensement et caractérisation de toutes les bornes incendies et des points d'eau utilisables en cas de besoin (état, débit, positions précises...); vérification tous les 4 ans des bornes; changement de la réglementation; points d'eau réglementaires à installer dans le cadre de la création de lotissements.
Il s'agit d'une réglementation non rétroactive. Il faudra compléter le recensement déjà effectué par Denis Lacroix.
- **Ordures ménagères** : grève du personnel de la CABA, retour à une situation normale (La Ferme de Trielle n'avait pas été collectée depuis 5 semaines)
La commune a fait des remarques sur des dysfonctionnements lors de la réunion organisée par la Communauté de Communes le 4 septembre : proposition de changement de points de collecte; tri sélectif pendant la saison au camping; localisation précise du point de collecte de la salle des Fêtes.
- **Travaux route de Niervèze** : le tronçon Lagoutte – Saint-Jacques est presque terminé. Il est souligné l'importance des travaux préparatoires effectués par les employés communaux, ce qui a permis de réduire les coûts. Travail important réalisé dans de bonnes conditions et sans vraiment de mauvaises surprises. L'équilibre budgétaire sur ce tronçon devrait être respecté.

Pierre Toire souligne le fait que le traitement de la chaussée par différentes techniques (tricouche/bicouche/pas de rénovation) est un choix assumé qui permet de reporter les moyens là où il le fallait le plus.

La négociation engagée lors de l'appel d'offre a permis de fortement baisser les coûts. Jean-Pierre Fel remercie M. Lapeyre du CIT pour le travail réalisé et les avantages que Thiézac a pu en tirer. Même si ce service était payant, il n'y a pas de regrets à avoir.

Pierre Toire remercie Claude Charbonnel pour son aide et ses compétences techniques.

Pour Pierre Toire, la deuxième tranche sera plus compliquée car il faudra une bonne coordination entre l'entreprise de Travaux Publics et Enedis qui va faire enfouir les lignes électriques. La deuxième tranche devrait avoir lieu après la Fête des Tripoux 2018 et avant le démarrage de la saison touristique.

Philippe Mourgues souligne l'intérêt de consulter le Conseil départemental pour cette deuxième tranche car des travaux de voirie seront réalisés au carrefour du Pont du Carol.

Pierre Toire rappelle que de nombreuses tranchées seront effectuées sur la commune dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques.

- **Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain - Fonds Barnier** : le dossier concernant le financement de la réhabilitation du réseau de drainage et de la pose d'inclinomètres, de piézomètres, d'une station météo et de débitmètres devait être déposé avant le 15 septembre. Cela a pu être fait. Deux dossiers de demande de Fonds Barnier sont actuellement en cours d'instruction.
- **Rencontre avec Mr Saivet, délégué départemental à la DDT** : point sur les possibilités d'investissement au niveau du camping dans le cadre de la DSP et suite à la modification de la carte d'aléa Inondation. D'une manière générale la nouvelle carte proposée semble être moins contraignante que la précédente (le camping est principalement situé en zone d'aléa moyen) et devrait permettre de réaliser certains investissements à condition de respecter certaines règles techniques et d'implantation.

Lotissement/terrain des Cazeaux : il s'agit d'un terrain en zone 1AU : son urbanisation ne peut se faire que sous forme d'opérations d'aménagement respectant les Orientations d'aménagement et de programmation du PLU. Aucune autre possibilité n'existe pour le moment. Un nouveau zonage pourrait être proposé dans le cadre de la mise en place du PLUi qui pourrait être validé début 2020.

- **SDEC** : le SDEC financera totalement la mise en place d'un système d'extinction de l'éclairage public pendant la nuit. Cela pourrait concerner 80 % de l'éclairage de la commune.
- **PACS** : à partir du 1^{er} novembre 2017, transfert des PACS aux officiers d'État Civil à la place des tribunaux. Pour les PACS conclus avant le 1er novembre 2017, la gestion est effectuée par la mairie d'Aurillac.
- **Concours des Maisons Fleuries** : Jean-Pierre Fel s'indigne de la rumeur qui laisse croire que la commune a financé le fleurissement de la pizzeria « Aux Volcans » de Thiézac, vainqueur du concours dans la catégorie « Professionnel du tourisme ». Les gérants qui ont investi de manière conséquente dans le fleurissement de leur commerce ont « apprécié ».
- **Chasseurs** : la situation devient critique, dangereuse et insupportable. C'est aussi l'image de Thiézac qui en pâtie. Il est souhaité une solution très rapide. Nicolas Lacroix estime qu'il devient nécessaire de demander la suspension de la chasse car il y a trop de risque. « C'est notre devoir » a-t'il ajouté.
- **Petites Cités de Caractère** : Philippe Mourgues pense qu'il est nécessaire de relancer le dossier car ce label fait aujourd'hui du lobbying jusqu'en Chine.
- **Places de stationnement** : Nicolas Lacroix rapporte une demande d'un habitant de matérialiser les places de stationnement afin de limiter les situations parfois anarchiques. Jean-Pierre Fel n'est pas contre l'idée.
- **Employés communaux** : Pierre Toire regrette fortement certaines critiques faites à l'encontre des employés communaux. Il conçoit qu'il est important d'être à l'écoute de la population et de tenir compte des remarques lorsque celles-ci sont fondées et justifiées. Mais cela n'est pas le cas actuellement. Les employés font bien leur travail et leur nouveau chef d'équipe montre de véritables qualités humaines et techniques. Pierre Toire trouve dérangeant d'entendre des choses injustifiées.

Le Maire rappelle que si Pierre Toire effectue lui-même certains travaux, ce n'est pas par manque de compétences des employés municipaux mais pour faire des économies et libérer du temps de travail pour des travaux prioritaires. Afin de compléter ce point de vue, il précise aussi que depuis des années, afin de faire des économies et conserver l'efficacité du service, lui-même et Patrick Viaud ont remplacé le secrétaire de mairie pendant ses congés d'été.

- **Contrat aidé** : le Maire rappelle que ce fut une bonne décision d'avoir signé un contrat aidé de 3 ans car aujourd'hui cela serait impossible.
- **Elagage** : Pierre Toire rappelle que nous ne sommes pas dans la situation de la Corrèze qui impose l'élagage des arbres situés en bordure de route, par les propriétaires. La facture leur est envoyée même s'il refuse de le faire directement.

Dates

- **1^{er} octobre** : Acabatz d'Entrar
- **07 octobre** : Belote Comité des Fêtes
- **11 octobre** : AG extraordinaire One Two Tripoux
- **14 octobre** : Comice Agricole Saint-Jacques-des-Blats
- **21 octobre** : AG du club du Puy des Roses
- **28 octobre** : AG du Comité des Fêtes
- **11 novembre** : Estiu de la Saint-Martin
- **18 novembre** : Belote Comité des Fêtes
- **2 décembre** : commémoration Dr CIVIALE
- **2-3 décembre** : Téléthon
- **10 décembre** : marché de Noël

Questions du public

- **Julien Delrieu : Quel est le bilan de la saison au Camping ?**

Jean-Pierre Fel indique que le bilan est bon et que les gestionnaires sont satisfaits. Il regrette que la commune, contrairement à ce qu'elle avait proposé n'ait pas pu prêter le matériel de tonte qui est tombée en panne. Il précise que les gérants ont su conserver la 3^{ème} étoile et qu'ils auraient pu obtenir la 4^{ème} mais cela conduisait à de trop fortes contraintes en début d'exploitation.

**Le secrétaire de séance,
Arnaud DARDON.**